

des soldats rapatriés dans la ville de Hull? Dans l'affirmative, cette cantine est-elle autorisée par le ministère de la Milice, et le Gouvernement a-t-il l'intention d'en ordonner la fermeture?

Major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): Oui. (a) le 8 janvier 1916; dans le 57e bataillon. Il a servi dans le 57e, le 69e et le 10e bataillon de réserve; (b) en Canada, 8 mois; en Angleterre, 11 mois; en France, 2 semaines (à fin d'instruction). (c) le 12 mai 1917. Impropre au service.

2. Oui. (a) le 70e régiment; lieutenant.
- (b) le lieutenant colonel W. L. Allard.
3. Le lieutenant colonel W. L. Allard.
4. Répondu sous le n° 3.
5. Non.
6. Non.
7. Non; mais une enquête a été ouverte.

#### MOTION CONVERTIE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS.

Par l'hon. M. MURPHY:

1. Relativement à la page 381 du rapport du ministre des Forces canadiennes outre-mer, 1918, et au chapitre intitulé: "Service de Santé militaire canadien", le lieutenant-colonel Jenkins a-t-il été nommé par sir Edward Kemp et le sous-conseil de la Milice, ou par l'un ou l'autre, en vertu du décret n° 31 du conseil, pour faire enquête et rapport sur les transactions financières ou autres du service de santé militaire canadien en Europe?

2. Ledit lieutenant-colonel a-t-il fait rapport? Dans l'affirmative, ses rapports ont-ils été envoyés aux bureaux de sir Edward Kemp?

3. Ledit Jenkins a-t-il fait: (a) un rapport complet et définitif à sir Edward Kemp; (b) ce dit rapport complet et définitif a-t-il été reçu par le ministre en novembre 1918 ou vers ce temps?

4. Dans l'affirmative, sir Edward Kemp a-t-il, sur reçu de ce rapport définitif, eu avec ledit lieutenant-colonel un entretien, au cours duquel copie du rapport susdit a été produite et retenue par sir Edward Kemp, après discussion?

5. Ce rapport accusait-il l'incompétence, la négligence et le gaspillage de fortes sommes d'argent dans le service de santé militaire canadien d'outre-mer?

6. Ledit décret n° 31 et le rapport définitif du lieutenant-colonel Jenkins seront-ils déposés sur le bureau de la Chambre, et, dans l'affirmative, quand?

7. Y a-t-il objection à la production de ce décret et de ce rapport? Dans l'affirmative, quelle est-elle?

#### EXPOSE DU BUDGET PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

L'ordre du jour appelle la discussion en comité des voies et moyens.

M. L'ORATEUR: En vertu des dispositions de la règle 17c, lorsque cet objet vient en délibération le jeudi, l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre; mais à la suite d'une entente et pour la convenance des honorables députés, on a décidé que

la motion ordinaire serait formellement proposée. Je fais cette observation afin que la procédure adoptée aujourd'hui ne puisse pas être invoquée comme un précédent.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose:

Que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Je profiterai de l'occasion qui m'est fournie par cette motion pour faire l'exposé annuel du budget.

C'est la coutume établie qu'en présentant son exposé budgétaire, le ministre des Finances traite des questions importantes concernant la situation financière du Dominion, la situation de notre commerce intérieur et extérieur, l'état de nos recettes et de nos dépenses pour l'exercice terminé, prévoit autant qu'il est en son pouvoir ce qu'elles seront pour l'exercice courant et énonce les mesures fiscales que le Gouvernement juge nécessaires de faire adopter en tenant compte de la situation générale du pays.

Voilà les grandes lignes des observations que je ferai aujourd'hui; cependant, en considération des circonstances particulières dans lesquelles le Canada se trouve, à l'heure qu'il est, de concert avec les autres pays du monde, la Chambre me pardonnera, je l'espère, si je m'étends un peu plus longuement sur les divers sujets que j'ai énumérés et si j'entre un peu plus dans les détails que je n'ai eu l'habitude de le faire, au cours des autres exposés budgétaires que j'ai eu l'honneur de prononcer en cette enceinte.

La guerre est terminée. Toutes les nations de l'univers sont occupées, à l'heure actuelle, à faire le bilan des frais qu'elle a occasionnés et à examiner la situation financière et économique dans laquelle elles se trouvent, après la terrible tempête qui a dévasté le monde entier; les différents pays cherchent à découvrir des voies et moyens afin de relever les ruines que le terrible ouragan a accumulées sur son passage. Le premier désir de la députation et de la population du Canada, à mon avis, c'est de se rendre compte, à l'occasion de l'exposé budgétaire, des frais que la guerre a occasionnés au pays, d'être mis au fait de notre situation financière, de connaître quel sera le chiffre de notre dette nationale lorsque nous aurons complété la démobilisation de nos troupes et que nos dépenses de guerre auront pris fin ainsi que l'augmentation des dépenses annuelles que nous serons obligés

de rencontrer en conséquence de la grande guerre.

Je commencerai donc par faire la revue de ces divers sujets. L'exercice financier du Dominion se termine au 31 mars. En vertu du système en vigueur, il est nécessaire d'attendre quelque temps aux fins de terminer la vérification des chiffres dans les différents services publics et de faire entrer en ligne de compte tous les item imputables à l'exercice expiré. Nous sommes, toutefois, en mesure de prévoir d'une façon assez exacte la situation que révélera notre bilan national quand il sera complet.

Quant à ce que la guerre coûte au Dominion, les livres du ministère des Finances montrent que, le 31 mars dernier, les principales dépenses de guerre s'élevaient à un total de \$1,327,273,848. Les dépenses pour chacune des diverses années pendant lesquelles la guerre s'est continuée, sont comme suit:

\$ 60,750,476	pour 1914-1915
\$166,197,755	pour 1915-1916
\$306,488,814	pour 1916-1917
\$343,836,801	pour 1917-1918
\$450,000,000	pour 1918-1919

Dans cette même période fiscale, c'est-à-dire du 1er avril 1914 au 31 mars 1919, le total des dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses courantes du Canada pour ses différents services, ont formé en tout la somme de \$892,757,589. La dépense au compte du capital et autres comptes, auxquels, par la pratique de tous nos gouvernements, il pourrait être pourvu par des emprunts et contre lesquels un actif d'une valeur équivalente a été créé au bénéfice permanent du peuple canadien, monte, pour les cinq années en question, à \$180,277,873.

Laissant de côté la dépense de capitaux et appliquant l'excédent de nos revenus sur la somme qu'il faut pour satisfaire aux dépenses courantes, il apparaîtra que nous avons pourvu à l'acquiescement des frais de la guerre par des taxes dont le total s'élève à \$275,943,977. Si nous tenons compte de la somme employée pendant les cinq années à l'acquiescement des intérêts de notre dette de guerre et sur les pensions, le total payé pour la guerre était, au 31 mars 1919, de \$438,293,248.

Abordons maintenant le sujet sous un autre aspect. A part les frais de la guerre et la façon de pourvoir à ces frais, la question vitale qui se présente, aujourd'hui, est de savoir quel est le montant total de la dette publique du Canada et quelle figure elle fait, comparativement à ce qu'était la dette nette du pays, à la fin du dernier exercice qui a précédé la guerre.

[L'hon. sir Thomas White.]

Le 31 mars 1914, la dette nationale était de \$335,996,850; elle était, le 31 mars 1919, de \$1,584,000,000.

Il reste à examiner quelle va être l'augmentation de cette dette, pour le présent exercice, lequel prendra fin le 31 mars 1920.

En tant qu'il s'agit de la guerre proprement dite, elle s'est terminée par l'armistice du 11 novembre dernier; mais la dépense occasionnée pour l'entretien de notre corps expéditionnaire en Europe, pour son retour graduel d'abord, en Angleterre, et ensuite, au Canada, pour sa démobilisation ici, pour le paiement de gratifications de guerre devant permettre aux membres de ce corps de franchir la période de réabsorption dans la vie civile, s'est encore continué et se continuera la plus grande partie de l'année. L'année actuelle, en tant qu'il s'agit de la dépense, est vraiment une année de guerre. Il est impossible d'estimer de façon précise ce que sera pour la démobilisation la dépense de 1919-1920, mais nous pouvons être sûrs qu'elle ne sera guère de moins de 300 millions.

Il y a un autre article très important de notre dépense de guerre, dont il faut tenir compte, mais qu'il est impossible d'estimer actuellement avec précision; je veux parler de notre part des frais à faire pour des munitions sur le champ de bataille, à partir du 1er septembre 1917 jusqu'à la fin de la guerre.

A part que notre programme de reconstitution nous empêche de payer une part considérable de nos frais de démobilisation sur les fonds publics, nous pouvons calculer que, lorsque la démobilisation sera complète et que nulle autre dépense ne sera nécessaire pour ce que je veux appeler le principal de nos dépenses de guerre, la dette totale nette du Canada ne sera pas moins de 1 milliard 950 millions, autant dire 2 milliards. Cela fait contraste avec les \$335,996,850 de la dette nette du Canada, à la fin de l'exercice de 1914. Comme on le voit, l'augmentation, pendant les cinq années de guerre, se trouve être, en chiffres ronds, de \$1,614,000,000.

Voilà donc quelle est la situation financière du pays, en ce qui regarde la dette nationale. La somme est considérable, puisqu'elle est, en moyenne, de \$220 par tête d'habitant du Canada, mais il faut ne pas oublier que le Canada a pris part à la guerre dès le premier jour et que, par comparaison avec les présentes dettes nationales des gouvernements européens qui ont, de même participé au conflit pendant toute

sa durée, y compris la Grande-Bretagne, notre situation, eu égard au chiffre de la population et aux ressources nationales, doit être considérée comme éminemment favorable.

Je ne cherche nullement, monsieur l'Orateur, à me dissimuler l'énormité d'une pareille dette, au début de l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons. Elle va constituer un fardeau pour le peuple canadien pendant plusieurs générations. Dans la lutte que nous avons faite pour des principes auxquels nous tenions, nous ne pouvons compter et nous n'avons pas compté la dépense d'argent qui, à vrai dire, est la moindre part de nos sacrifices dans la guerre.

En songeant qu'à l'époque où l'humanité subissait la plus terrible crise dont l'histoire fasse mention, et où le sort de la liberté du monde tremblait dans la balance du destin, ce vaillant pays de huit millions d'âmes a joué son va-tout dans la lutte la plus acharnée qui se soit encore livrée pour la cause de la vérité et de la justice, nous nous encouragerons à faire de plus grands efforts qui permettront au Canada de supporter et de finir par éteindre les lourdes obligations que la guerre lui a imposées.

Quelle partie de cette dette et des obligations dérivant des pensions et des autres services dus à la guerre pourrions-nous compenser par voie d'indemnité à recevoir de l'Allemagne et de ses alliés en vertu du traité de paix? Je ne le saurais dire. Mais il serait imprudent de compter comme élément d'actif assuré ce que nous espérons toucher à ce titre. Mieux vaut que nous prenions notre dette et nos autres obligations résultant de la guerre pour ce qu'elles sont réellement et soyons prêts à en supporter le plein fardeau en ne comptant que sur nos propres forces et nos propres ressources.

En étudiant notre dette nationale et ses effets par rapport à notre situation financière et à notre crédit, il importe de consi-

dérer si ce que nous devons nous le devons à notre propre population ou à l'étranger. Nous le devons quand même, mais un Etat jouit toujours d'un meilleur crédit quand ses valeurs sont détenues par ses propres sujets plutôt que par ceux d'une autre nation. Au point de vue national, la dette publique est loin de constituer, en pareil cas, une obligation aussi sérieuse que si elle était due à l'étranger, l'intérêt à solder représente une somme versée dans les limites du pays et qui continue de faire partie des ressources nationales, c'est une richesse qui passe des mains de l'Etat à celles de ses sujets, sans diminuer l'actif national. Mais si c'est l'étranger qui est créancier, chaque versement effectué en paiement de l'intérêt ou du principal réduit les ressources de la nation débitrice et augmente celles de la nation créancière. Pour cette raison, et étant donné surtout qu'avant la guerre le Canada empruntait de l'Angleterre ou des Etats-Unis et non pas de ses propres sujets l'argent dont il avait besoin pour l'exécution de ses ouvrages fédéraux, provinciaux ou municipaux, ou pour les fins de son commerce, la situation, en ce qui regarde notre dette nationale, peut être jugée satisfaisante.

En chiffres ronds, les valeurs que l'Etat a émises représentent un total réparti entre les créanciers que voici: l'Angleterre, \$362,700,000; les Etats-Unis, \$150,873,000; le Canada \$1,510,000,000.

Quelques VOIX: Très bien!

L'hon. sir THOMAS WHITE: Un autre point satisfaisant de notre situation financière, ce sont les dates d'échéance de nos obligations. Abstraction faite de notre dette envers l'Angleterre, qui est à long terme et comporte des obligations que nous pourrions facilement renouveler, les principales échéances auxquelles nous aurons à faire face, au Canada, sont celles-ci:

Certificats d'épargne de guerre, en 1920-1921..	.. . . .	\$ 11,604,338	
Obligations à 5%, le 1er octobre 1919..	.. . . .		896,500
Obligations à 5½%, le 1er juin 1919..	.. . . .	\$2,133,300	
Le 1er juin 1920..	.. . . .	391,700	
Le 1er juin 1921..	.. . . .	376,700	
			2,901,700
Le 1er emprunt de guerre, en 1925..	.. . . .		43,933,900
Le 2ième emprunt de guerre, en 1931..	.. . . .		54,689,900
Le 3ième emprunt de guerre, en 1937..	.. . . .		92,652,800
Le 4ième emprunt de guerre, en 1922..	.. . . .	\$206,256,250	
Le 4ième emprunt de guerre, en 1927..	.. . . .	65,724,550	
Le 4ième emprunt de guerre, en 1937..	.. . . .	246,413,000	
			518,393,800
Le 5ième emprunt de guerre, en 1923..	.. . . .	\$218,346,000	
Le 5ième emprunt de guerre, en 1933..	.. . . .	477,400,000	
			695,746,000
Emprunt sur bons à 3½%, 1925-1928..	.. . . .	\$12,404,678	
Emprunt sur bons à 4½%, en 1925-1945..	.. . . .	95,207,351	
			107,612,029

Cet état fait voir combien il était nécessaire d'émettre des valeurs à long terme, même à des taux d'intérêt de guerre. S'il fallait acquitter à échéance, en cinq ou dix ans après la guerre, la dette énorme que représentent nos emprunts de guerre, ce problème aurait lieu d'inquiéter au plus haut degré n'importe quel ministre des Finances. Mais les diverses échéances devant se présenter à différentes dates d'une si longue série d'années, nous aurons amplement le temps de prendre les moyens nécessaires pour racheter ces emprunts au fur et à mesure que l'échéance s'en présentera.

Voici quelles seront nos échéances aux Etats-Unis :

Le 1er août 1919 . . . . .	\$75,000,000
Le 1er avril 1921 . . . . .	25,000,000
Le 1er avril 1926 . . . . .	25,000,000
Le 1er avril 1931 . . . . .	25,000,000
Le 1er août 1935 . . . . .	873,000

Au 31 mars dernier, d'autres bons du Trésor, à brève échéance, étaient remboursables au Canada aux dates suivantes :

Le 1er octobre 1919 . . . . .	\$24,605,000
Le 15 octobre 1919 . . . . .	49,215,000

Voici quelles étaient nos ressources financières, ce jour-là :

Dans les banques canadiennes . . .	\$135,000,000
A la banque de Montréal, à Londres . . . . .	10,000,000
A la banque de Montréal, à New-York . . . . .	4,414,047
A percevoir sur le dernier emprunt de la victoire . . . . .	55,000,000
<b>Total . . . . .</b>	<b>\$204,414,047</b>

Cela étant, pour faire face à notre dépense pendant une année de guerre, pour des fins militaires et de démobilisation, il nous faudra placer, au moins, un autre emprunt au pays. Nous nous occuperons à temps des opérations financières qu'exigeront nos échéances à l'étranger.

Vu que la totalité de nos emprunts de guerre dépasse le chiffre net de notre dépense militaire, il y a lieu de faire observer que nous avons pu, au cours des hostilités, faire des avances à la Grande-Bretagne pour ses achats au Canada, avances qui l'emportent sur celles que nous avons obtenues du gouvernement impérial pour solder notre dépense de guerre en Angleterre et sur le continent. Il s'ensuit que, toutes déductions faites, le gouvernement impérial nous doit un reliquat d'environ deux cent trente millions de dollars. Il faudra défalquer la somme encore inconnue que nous aurons à payer relativement au renchérissement des munitions sur le théâtre de la guerre depuis le 1er septembre 1917. Une enquête a lieu en

ce moment afin de fixer le chiffre de cette dépense.

Les renseignements suivants sur les émissions des billets fédéraux jusqu'à la fin de la guerre offriront de l'intérêt pour la Chambre :

Totalité des billets fédéraux en circulation le 31 mars 1919. \$298,058,697.67 dont \$153,630,697.67 sont garantis jusqu'à concurrence de \$116,014,654.37 par une réserve d'or, et \$144,428,000 par des titres.

Ainsi, notre or représente 38.92 p. 100 de l'émission totale de \$298,058,697.67 et 75.52 p. 100 des \$153,630,697.67 qui ne sont garantis que par de l'or.

Une comparaison avec les émissions de billets de la Grande-Bretagne, et des autres Alliés, y compris les Etats-Unis, qui ont pris part à la guerre pendant moins de deux ans, est de nature à plaire au Canada, eu égard à l'état de notre papier-monnaie après la guerre.

Notre dessein sera de conformer peu à peu la circulation de notre papier-monnaie aux exigences de la loi qui nous oblige à garder une réserve d'or de 25 p. 100 jusqu'à concurrence de \$50,000,000 de billets en circulation, et une réserve de 100 p. 100 de toute émission supplémentaire. Nous pourrions obtenir ce résultat en achetant de l'or, d'un côté, et en retirant de temps à autre des billets en circulation avec le produit des emprunts ou avec notre revenu. L'excédent de papier-monnaie en circulation dans le monde prendra du temps à disparaître.

Les chiffres que j'ai mentionnés indiquent l'accroissement de la dette publique causé par la guerre. Bien entendu, l'intérêt de cette dette doit être servi annuellement, et j'ai calculé avec soin le fardeau annuel que constituera le paiement de cet intérêt.

En supposant que la dette publique totale s'élève à \$1,950,000,000 au 31 mars 1920, l'intérêt annuel sera approximativement de \$115,000,000, tandis qu'il était de \$12,893,504 pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1914.

Cependant l'accroissement du fardeau causé par la guerre est plus considérable encore. Il faut ajouter les pensions à nos soldats et à leurs familles. Pendant le dernier exercice, nous avons déboursé de ce chef \$17,400,000. Cette dépense pourra atteindre \$30,000,000 pendant l'exercice courant. Nous devons nous attendre à une dépense annuelle de trente-cinq à quarante millions de dollars pour les pensions pendant une génération ou plus. De plus, il faudra maintenir des hôpitaux, des maisons de convalescence et d'autres services établis pour venir en aide à nos soldats et

pour assurer leur bien-être. Aucune autre dépense publique, j'en suis sûr, ne sera plus allègrement supportée par la population canadienne qui prisera toujours les sacrifices consentis en sa faveur par ceux qui ont combattu pour la patrie dans la grande guerre.

Ayant calculé le poids du fardeau financier que la guerre nous a imposé, il convient que nous nous arrêtions à examiner comment nous supporterons ce fardeau. Quelles sont les ressources sur lesquelles le Canada peut compter pour faire face à cette dette publique colossale, au paiement annuel des pensions et aux autres services que j'ai mentionnés? Nous sommes, aujourd'hui, une nation prospère d'une grande puissance productrice, à tout prendre. Je ne voudrais pas dire que, même sans des efforts extraordinaires, nous ne serions pas en mesure de supporter simplement le fardeau financier supplémentaire que la guerre nous a imposé.

Qu'il soit bien lourd, il n'y a pas à s'en cacher; mais la tâche nous incombe-t-elle de rechercher et de prendre les moyens de contrebalancer ce que notre situation aura de désavantageux à cet égard et d'assurer le règne ininterrompu de la prospérité au sein de nos populations, malgré la puissance de l'entrave nationale qui gênera leur activité. Certes, nous ne devons pas, à ce propos, perdre de vue l'extinction, à être répartie sur un grand nombre d'années, de la dette au moyen d'un fonds d'amortissement, lequel devra être créé par une loi qui, à l'expiration du présent exercice, sera mise en vigueur dans le plus bref délai. Pour le moment; je n'insisterai pas davantage sur ce sujet.

Quels moyens actuels et virtuels avons-nous de faire face à l'intérêt, aux pensions et autres frais de guerre, et d'éteindre graduellement la dette résultant de notre participation à la guerre? Notre pays possède des richesses naturelles pour ainsi dire sans bornes, de vastes étendues de terre arable, des forêts superbes, des régions où le minerai abonde et des pêcheries qui sont les plus précieuses du monde entier. Douée d'intelligence, d'énergie et d'esprit d'entreprise, notre population se distingue par la constance de son caractère et l'ardeur de ses aspirations vers le succès national et individuel. A la mise en valeur de nos richesses naturelles il faut consacrer esprit d'entreprise, capitaux et main-d'œuvre; pour l'écoulement de nos produits il est besoin de débouchés tant au pays même qu'à l'étranger.

Arrêtons-nous, un instant à l'examen de quelques-unes des choses absolument indispensables à la réalisation du développement que j'ai indiqué. Nous ne pourrions faire face aux obligations nées de la guerre et les acquitter qu'autant que nous saurons donner une plus grande activité à l'exploitation de nos richesses naturelles et de nos industries, et pratiquer individuellement l'économie de façon à accroître sensiblement chaque année la richesse domestique et le chiffre des économies, et à faire pencher un peu plus du bon côté la balance de notre commerce avec l'étranger. Autrement dit, notre devise pour l'avenir doit être ce qu'elle fut pendant la durée de la guerre: "Produire et économiser."

Pour indiquer à quel point la nation canadienne est apte à pratiquer l'économie, je ne puis mieux faire que de mettre sous les yeux le tableau suivant des sommes, remboursables soit à demande, soit après avis, qui ont été déposées dans nos banques autorisées depuis 1913 jusqu'à 1919 inclusive-ment:

Mars,	Dépôts rem- boursables à demande.	Rembour- sables après avis.	Total.
1913	\$ 357,756,659	\$ 630,434,708	\$ 988,191,367
1914	350,884,153	665,994,852	1,016,879,005
1915	406,735,171	714,219,286	1,120,954,457
1916	459,277,454	836,593,269	1,295,870,723
1917	538,869,362	1,008,657,874	1,547,527,236
1918	666,366,359	939,329,271	1,605,695,630
1919	566,797,268	1,037,851,766	1,604,649,034

Le chiffre des dépôts confiés aux banques s'est donc presque doublé dans les six années de 1913 à 1919. Mais il ne faut pas oublier de faire entrer ici en ligne de compte les souscriptions aux emprunts de guerre que nous avons lancés au Canada, souscriptions dont les gens ont payé le montant sur ce qu'ils avaient déposé dans les banques autorisées et autres institutions financières.

Pour accroître considérablement notre production, il nous faut une plus nombreuse population et surtout un accroissement des éléments qui participent à l'exploitation de nos industries essentielles. Notre politique en matière d'immigration est donc de suprême importance. Le devoir nous incombe de donner des occupants à celles de nos terres arables que le manque de bras laisse encore improductives. Par le passé, le choix des immigrants s'est fait avec trop peu de soin. Nous nous occupons de modifier nos lois de façon à ce que la destinée de la nation soit à jamais confiée à des hommes sur le loyalisme et le patriotisme desquels on puisse compter, à des Canadiens que l'on trouvera toujours prêts à voler à la défense de leur patrie, de quelque côté que puisse venir l'agresseur. Il m'est

agréable de rappeler que pour s'être assez sensiblement affaibli, le courant de l'immigration, qui doit naturellement contribuer à l'accroissement de la production, ne s'en est pas moins maintenu pendant la durée de la guerre. Les données à cet égard sont les suivantes :

Immigration en	1914-1915.. . . .	144,789
"	" 1915-1916.. . . .	48,537
"	" 1916-1917.. . . .	75,374
"	" 1917-1918.. . . .	79,074
"	" 1918-1919.. . . .	57,702

Depuis le 31 mars dernier, il est entré 12,000 immigrants au Canada.

Notre pays produisant en abondance les denrées alimentaires, l'industrie agricole ne doit jamais cesser d'y prospérer. La guerre a ravi à l'Europe plusieurs millions de ses travailleurs ruraux, elle a ravagé de vastes régions agricoles, fait périr chevaux, bestiaux et autres animaux domestiques, et détruit les instruments aratoires. Bien des années se passeront avant que l'Europe puisse reconquérir ce que la guerre lui a fait perdre dans le domaine agricole. D'ici là, il faudra nourrir des millions d'affamés; aussi semble-t-il certain que les cultivateurs canadiens ne manqueront pas de débouchés avantageux pour l'écoulement de tous leurs produits.

Ce que nous pouvons exporter chaque année de notre excédent de grain et de produits alimentaires doit assurément nous valoir qu'à l'avenir la balance du commerce nous soit éminemment favorable. Pendant la période de reconstruction en Europe, nos matières premières et les produits qui en découlent devront aussi être fort recherchés. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour augmenter l'exportation des produits industriels de même que de ceux des champs, des forêts et des mines. Plus le produit est parfait, plus grand est le profit qu'en tire le pays.

Notre politique devrait tendre autant que possible à terminer toutes les opérations manufacturières dans nos boutiques et usines du Canada afin de retirer un plus grand bénéfice des produits ainsi terminés que des matières premières ou des articles en partie manufacturés.

Il ne fait pas doute que pour réussir, nous devons soutenir une forte concurrence internationale et mettre à profit toute l'aide que pourra légitimement nous donner le Gouvernement par les renseignements sur les marchés étrangers, l'accès à ces marchés, les moyens de transport et les secours en argent.

L'un des résultats de la guerre a été de développer chez nous, à un très haut point, la production industrielle qui a si remar-

quablement servi durant les hostilités pour la fabrication des munitions et autres articles. Dans toutes les classes de notre activité nationale, agricole, industrielle, commerciale et financière, la guerre a révélé, chez les Canadiens, une puissance d'exécution qu'on n'aurait pas soupçonné si la force des circonstances n'avait pas réveillé leur génie d'organisation et d'administration. Ces grandes capacités qui se sont manifestées surtout au pays, nous serviront merveilleusement pour résoudre les problèmes et alléger les fardeaux d'après guerre.

Pour donner un exemple des grands progrès faits par notre commerce étranger durant la guerre, je donnerai les renseignements statistiques suivants.

En 1913, il y avait contre nous une balance de commerce de \$300,000,000. En 1914, notre commerce international était en tout de \$1,073,000,000 dont \$618,000,000 en importations et \$455,000,000 en exportations. Le total était en 1918 de \$2,550,000,000 dont \$962,000,000 en importations et \$1,586,000,000 en exportations. En 1919, les chiffres non encore vérifiés montrent un total de \$2,169,000,000 dont \$916,000,000 en importations et \$1,253,000,000 en exportations. On voit donc qu'au lieu d'une balance de \$300,000,000 contre nous en 1913 et de \$160,000,000 en 1914, nous avons atteint une balance en notre faveur de plus de \$600,000,000 en 1918 et de \$340,000,000 en 1919. A l'expiration de la période de cinq ans de 1914 à 1919, notre commerce a doublé, tandis qu'en 1918, alors qu'il avait atteint le plus haut point, il représentait deux fois et demi celui de 1914.

Il ne faut pas oublier les prix élevés de notre grain, de nos denrées, de nos autres exportations et des marchandises que nous avons importées; il faut se rappeler que de nos exportations de 1918 et de 1919 les munitions, explosifs et matériel de guerre étaient évalués à \$418,000,000 et \$260,000,000 respectivement.

La cessation de la fabrication de ces articles et la baisse du prix des produits en général apporteront nécessairement des modifications sérieuses dans notre commerce, à moins qu'il n'y ait augmentation de production. Pour renseigner la Chambre, j'insérerai au hasard le tableau statistique de notre commerce total, ainsi que notre commerce avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis, et les exportations, par classes, des produits du Canada depuis six ans; aussi les importations du Royaume-Uni, des dominions d'outre-mer et des principales contrées avec lesquels nous avons commercé depuis deux ans, et les exportations dans ces pays.

## COMMERCE DU CANADA.

	Marchandises seulement		Commerce total.
	Importations pour consommation.	Exportations (domestiques et étrangères.)	
Exercice finissant le 31 mars—	\$	\$	\$
1913.....	670,089,066	377,068,355	1,047,157,421
1914.....	618,457,144	455,437,224	1,073,894,368
1918.....	963,542,746	1,586,169,792	2,549,712,538
1919 (non révisé).....	916,443,332	1,253,080,170	2,169,523,502

## COMMERCE AVEC LE ROYAUME-UNI.

	Importations pour consommation.	Exportations (produits canadiens).	Total.
Exercice finissant le 31 mars—	\$	\$	\$
1913.....	138,741,736	170,161,903	308,903,639
1914.....	132,070,362	215,253,969	347,324,331
1918.....	81,302,403	845,480,069	926,782,472
1919 (non révisé).....	73,029,215	531,920,977	604,950,192

## COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS.

	Importations pour consommation.	Exportations (produits canadiens).	Total.
Exercice finissant le 31 mars—	\$	\$	\$
1913.....	435,770,081	139,725,953	575,496,034
1914.....	395,565,328	163,372,825	558,938,153
1918.....	791,906,125	417,812,807	1,209,718,932
1919 (non révisé).....	746,940,654	454,923,170	1,201,863,824

Pays	Import. pour consommation (marchandises seulement).		Exportations (domestiques).	
	Exercice finissant le 31 mars 1918.	Exercice finissant le 31 mars 1919.	Exercice finissant le 31 mars 1918.	Exercice finissant le 31 mars 1919.
	\$	\$	\$	\$
			M	
Royaume-Uni.....	81,302,403	73,029,215	845,480,069	531,920,977
Australie.....	2,356,655	4,963,416	8,653,635	14,019,629
Sud-Afrique anglais.....	553,362	1,300,259	5,065,658	11,992,299
Indes anglaises.....	9,355,593	8,395,290	2,995,630	2,905,426
Guinée anglaise.....	6,716,647	6,747,072	1,978,323	2,646,169
Antilles anglaises.....	10,550,550	8,082,790	6,838,563	9,829,072
Terre-Neuve.....	2,947,527	3,098,834	10,191,564	11,327,074
Nouvelle-Zélande.....	3,735,559	7,855,436	4,080,823	6,227,509
Autres parties de l'empire.....	10,515,185	10,188,104	3,494,911	5,461,789
Total de l'empire britannique.....	128,033,481	123,660,416	888,788,376	596,329,789
Argentine.....	984,955	1,139,267	1,203,142	4,603,130
Belgique.....	12,973	6,270	4,909,453	950,318
Cuba.....	1,085,547	2,628,031	4,015,940	5,035,975
France.....	5,274,053	3,641,244	201,053,676	92,103,142
Italie.....	771,487	555,112	3,336,059	13,181,514
Japon.....	12,255,319	13,618,122	4,861,244	11,845,439
Pays-Bas.....	1,054,176	495,409	2,462,574	198,985
Etats-Unis.....	791,906,125	746,940,654	417,812,807	454,923,170
Total, pays étrangers.....	834,488,366	792,783,016	651,239,412	611,284,017
Grands totaux.....	962,521,847	916,443,432	1,540,027,788	1,207,613,806

## EXPORTATIONS DU CANADA PAR CATÉGORIES.

Exercice finissant le 31 mars—	Produits canadiens.	
	Mines.	Pêcheries.
	\$	\$
1913.....	57,442,546	16,337,721
1914.....	59,039,054	20,623,560
1918.....	73,760,502	32,602,151
1919 (non révisé).....	77,439,963	37,137,072

  

Exercice finissant le 31 mars—	Forêts.		Animaux et produits dérivé.	
	\$	\$	\$	\$
	1913.....	43,255,060	44,784,593	
1914.....	42,792,137	53,349,119		
1918.....	51,899,704	172,743,081		
1919 (non révisé).....	70,024,644	197,805,478		

Exercice finissant le 31 mars—	Produits agricoles.	Manufactures.
	\$	\$
1913.....	150, 145, 661	43, 692, 708
1914.....	198, 220, 029	57, 443, 452
1918.....	567, 713, 584	636, 602, 516
1919 (non révisé).....	269, 819, 833	549, 284, 268

Valeur estimative des cartouches, explosifs, munitions et autre matériel de guerre exportés durant l'exercice finissant le 31 mars 1918.....	\$ 418,000,000
Valeur estimative des cartouches, explosifs, munitions et autre matériel de guerre exportés durant l'exercice finissant le 31 mars 1919.....	260,000,000

La guerre a grandement modifié les conditions de notre commerce extérieur. Ce qui ressort surtout, c'est l'augmentation relevée dans le total dont j'ai parlé et l'amélioration radicale qui s'est opérée en notre faveur. On peut suivre la marche de notre commerce durant la guerre, en tenant compte du sommaire qui suit:

#### Royaume-Uni.

Les importations du Royaume-Uni ont diminué de 132 millions de dollars qu'elles représentaient pour l'exercice financier 1913-14 à 73 millions, pour l'exercice 1918-1919 et nos exportations (produits domestiques) se sont élevées de 215 millions de dollars qu'elles étaient durant l'année précédant immédiatement la guerre à 532 millions pour l'exercice 1918-1919.

#### Autres parties de l'empire britannique.

Nos importations d'autres parties de l'empire britannique ont augmenté de 22 millions de dollars qu'elle représentaient durant l'exercice 1913-1914 à 50 millions au cours de l'exercice 1918-1919, et la valeur de nos exportations (produits domestiques) s'est élevée de 33 à 64 millions de dollars durant la même période.

#### Etats-Unis.

Notre commerce avec les Etats-Unis a considérablement augmenté durant la période de guerre. Nos importations de ce pays, en 1913-1914, représentaient 395 millions, en 1913-1914 tandis qu'en 1918-1919, leur valeur atteint tout près de 747 millions, et que nos exportations (domestiques) ont augmenté en valeur de 163 millions à 454 millions de dollars.

#### France.

Nos importations de France ont diminué de 14 millions de dollars qu'elles représentaient en 1913-1914 à 3 millions, en 1918-1919, tandis que nos exportations se sont accrues de 3 millions à 92 millions de dollars au cours du même laps de temps. Ces exportations se composaient en très grande partie de munitions et d'autres approvisionnements de guerre.

#### Italie.

Nos importations d'Italie durant la guerre ont diminué de 2 millions à 500 mille dollars, et nos exportations ont augmenté de 500 mille dollars qu'elles représentaient, en 1913-1914, à plus de 13 millions de dollars, en 1918-1919.

En 1917-18, les principaux articles d'exportation furent l'amiante, les conserves de saumon et de viandes, le froment, l'avoine, la farine d'avoine et les explosifs.

#### Japon.

Les importations du Japon pendant l'exercice 1913-14 s'étaient élevées à \$2,600,000; en 1918-19 elles ont été de \$13,600,000. Les principaux articles compris dans cette augmentation semblent être ceux que l'on importait autrefois d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. En 1913-14, nous avions exporté au Japon des produits domestiques d'une valeur de \$1,500,000; nos exportations, en 1918-19 se sont élevées à près de \$12,000,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Le ministre veut-il nous dire quel est notre plus gros client: l'Angleterre ou les Etats-Unis?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le total de nos échanges avec l'Angleterre, y compris les exportations et les importations, en 1918-19, s'est élevé à \$605,000,000, tandis qu'il a été de \$1,201,000,000 avec les Etats-Unis.

Maintenant, monsieur l'Orateur, après cet exposé de notre situation commerciale et financière, je vais étudier l'important problème que constitue l'estimation de nos dépenses pour l'exercice 1919-20 et les projets de revenus que le Gouvernement a en vue pour couvrir ces dépenses.

Je crois que si je passais rapidement en revue les résultats de notre dernier exercice financier qui s'est terminé le 31 mars dernier, cela nous permettrait d'en arriver plus facilement à une conclusion relativement aux propositions qui vont être faites.

L'an dernier, les dépenses à compte des services ordinaires du Gouvernement ont été de 240 millions, et les dépenses à compte du capital se sont élevées à \$22,000,000. Pour la guerre, on a dépensé en tout \$450,000,000 durant le dernier exercice. De l'autre côté nous évaluons notre revenu pour l'année 1918-19 à \$310,000,000. Pour bien faire remarquer l'importance de ce dernier chiffre, je dirai que durant l'exercice financier précédant la guerre, notre revenu avait été de \$163,174,394. Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1909, le revenu ne s'était élevé qu'à \$85,093,404. Ce revenu de \$310,000,000, qui est le revenu du dernier exercice financier, s'est réparti comme suit: Douanes, \$147,000,000; contributions indirectes, \$30,000,000; postes, \$21,000,000; produit de la taxe sur les bénéfices industriels, \$33,000,000; produit de l'impôt sur le revenu, \$10,000,000; autres impôts de guerre, \$14,000,000, enfin \$55,000,000 provenant de sources variées y compris \$38,000,000 des chemins de fer.

Si nous suivons la coutume qui a été adoptée jusqu'à nos jours de traiter comme excédent la différence entre le revenu et les dépenses ordinaires, il appert que pour le dernier exercice financier, le Gouvernement a eu un excédent de \$70,000,000, qui a été consacré aux frais de guerre. D'autre part, si nous appliquons notre revenu au paiement des dépenses ordinaires et extraordinaires, nous trouvons que l'excédent employé pour payer les dépenses de guerre a été de \$48,000,000.

J'ai déjà dit que nous évaluons les dépenses de guerre pour l'an dernier à \$450,000,000. Là-dessus, par conséquent, on a payé \$48,000,000 à même le revenu après que toutes les autres dépenses y compris celles à compte du capital, eussent été payées.

Au sujet de nos dépenses de l'an dernier et d'une façon générale depuis la guerre, je ferai observer que les dépenses, aussi bien celles à compte du capital que celles à compte du revenu, ont été assez restreintes et que l'augmentation qui apparaît est due principalement à l'intérêt que l'on doit payer pour notre dette de guerre et aux pensions militaires.

Je vais dire maintenant à combien nous évaluons nos revenus et nos dépenses pour cette année. La Chambre a été déjà saisie d'une demande de crédits générale de \$437,000,000 et il reste encore les crédits supplémentaires. Ces crédits comprennent certains placements considérables. Je

mentionnerai entre autres le crédit de \$25,000,000 pour l'établissement des soldats sur les terres; le prêt de \$35,000,000 au chemin de fer Nord-Canadien; \$35,000,000 pour du matériel de chemin de fer et \$25,000,000 à être prêtés aux provinces pour les logements ouvriers. Les dépenses ordinaires pour cette année sont évaluées à \$270,000,000, dont \$102,000,000 représente l'intérêt à payer sur la dette publique. On peut voir le contraste avec la somme de \$12,893,000 qui représentait les intérêts sur notre dette publique avant la guerre. Cette dépense comprend également une somme de \$30,000,000, requise pour les pensions militaires. Ce sont ces deux principaux chefs de dépense qu'auront à supporter les contribuables pendant plusieurs années à venir; et même tant que la dette publique n'aura pas été considérablement réduite et que les pensions resteront à peu près au chiffre actuel. Nous évaluons les dépenses à compte du capital à \$50,000,000.

C'est une année de guerre et il faut aussi ajouter ce qui a été et ce qui sera encore dépensé pour la démobilisation des troupes. Nous évaluons cette dépense à \$300,000,000, y compris \$92,000,000 pour l'indemnité de démobilisation.

Les dépenses estimatives, courantes ou ordinaires, celles imputables sur le capital et celles afférentes à la démobilisation, atteindront la totalité de 620 millions.

En supposant que le régime fiscal existant soit maintenu sans modification et que le rendement des divers services soit sur le pied de 1918-1919, voici l'estimation de notre revenu pour l'exercice en cours:

Douanes . . . . .	\$145,000,000
Accise . . . . .	30,000,000
Bureau de poste . . . . .	18,000,000
Taxe de guerre sur bénéfices du commerce . . . . .	35,000,000
Impôt sur le revenu . . . . .	20,000,000
Autres taxes de guerre . . . . .	14,000,000
De diverses sources . . . . .	18,000,000
	<hr/>
	\$280,000,000

Dans cette estimation, eu égard à la modification à effectuer, commençant cette année, dans le mode d'administration financière de l'Intercolonial et des autres chemins de fer d'Etat, nous avons omis 30 millions de revenu provenant de cette source. Ce revenu sera dorénavant reçu par la compagnie des chemins de fer nationaux canadiens et appliqué directement contre ses dépenses d'exploitation. Dans notre estimation des dépenses ordinaires de l'année, nous avons tenu compte d'une réduction correspondante.

Encore que, d'après l'état que je viens de présenter, il paraisse que notre dépense globale estimative, imputable sur les comptes du revenu et du capital et sur celui de la démobilisation, s'élève à 620 millions, notre revenu estimatif sur le pied actuel n'atteindra que 280 millions. En d'autres termes, notre revenu nous permettrait de solder seulement notre dépense courante ou ordinaire afférente à l'exercice et il ne resterait qu'une minime somme applicable à d'autres objets.

Voici donc la question qui se pose aujourd'hui: quel sera notre système en matière de taxation pour l'exercice en cours? C'est une année de grande instabilité industrielle et d'incertitude en matière de commerce. Si la guerre durait encore, il faudrait proposer une forte augmentation d'impôts, afin de pouvoir payer une notable partie du principal de nos dépenses de guerre. Sans les circonstances spéciales naissant de cette période, de transition du pied de guerre sur le pied de paix, c'est bien là l'attitude qu'il faudrait adopter, encore que la guerre soit finie, parce que nous avons, cette année, un si fort volume de ce qui constitue réellement une dépense de guerre, c'est-à-dire, nos frais de démobilisation et tout ce qui s'ensuit. Il faut, toutefois, se rappeler les inquiétudes du public et les fardeaux qu'il doit porter en un temps de désorganisation, de malaise et de vie chère; il faut essayer de traverser cette période si agitée en subvenant autant que possible aux besoins de la situation, eu égard aux lourdes obligations financières dont nous sommes grevés, ainsi que notre crédit national aux yeux du monde extérieur.

Au Canada, comme dans tous les autres pays, le prix des subsistances s'est graduellement accru durant la guerre et est une cause de souffrances pour une forte partie de notre population, surtout pour les classes moins aisées et à petit revenu. Durant cette période de transition, à mon avis, nous sommes autorisés à adopter comme système le paiement des seuls frais ordinaires imputables sur le capital et nos emprunts pour les dépenses de démobilisation.

En étudiant la question des réductions et des relèvements de taxes indirectes, il faut soigneusement tenir compte de leur retentissement sur les industries établies et l'emploi des ouvriers, qui comptent sur le succès de ces industries pour leur entretien et celui de leurs familles, ainsi que sur le commerce national.

Après avoir étudié la question sous tous ses angles, le Gouvernement soumet les propositions que voici:

Sous le régime de la loi de 1915, touchant la loi du revenu de guerre, du tarif des douanes, un taux de tarif de faveur pour la Grande-Bretagne de 5 p. 100, un tarif intermédiaire et un tarif général de 7½ p. 100 furent imposés sur tous les articles importés, sauf certaines exceptions.

Nous proposons d'abroger entièrement ce tarif de faveur pour la Grande-Bretagne de 5 p. 100. En outre, nous proposons d'abroger, en partie, le tarif intermédiaire et le tarif général de 7½ p. 100, aujourd'hui en vigueur sous l'empire de la loi du Revenu de guerre du tarif des douanes en question, en décrétant qu'il n'est plus applicable aux classes d'articles que voici:

Farineux alimentaires, vêtements en lin et en coton, articles d'habillement en laine, chaussures, casquettes en fourrure, articles d'habillement en fourrure, chapeaux, capotes, chapeaux de femmes, gants et mitaines, faux-cols et manchettes, peaux grandes et petites, cuir, articles de harnachement et de sellerie, machines agricoles, pétreole, machines pour l'exploitation des mines et houille bitumineuse.

Ces catégories embrassent une grande variété d'articles qui figureront individuellement dans la résolution.

Voilà pour les dégrèvements du tarif établi par la loi de 1915 touchant le Revenu de guerre du tarif des douanes. Il y a certains autres dégrèvements et quelques autres modifications à proposer touchant le tarif ordinaire, c'est-à-dire les droits établis par le tarif de 1907 et ses amendements. Pour les distinguer des droits ordinaires de guerre, je les appelle droits du tarif ordinaire.

Les résolutions présentées à ce sujet établiront une diminution de 5 cents par livre sur les taux du tarif de préférence anglais, du tarif intermédiaire et du tarif général sur le café torréfié ou moulu, et de 3 cents par livre sur le tarif de préférence anglais pour les thés anglais. Cette dernière réduction accorde une préférence impériale importante, alors qu'il n'existe pas actuellement de préférence.

Nous autorisons l'importation en franchise, au Canada, du blé, de la farine et des pommes de terre provenant de pays qui n'imposent pas de droit sur ces articles récoltés ou fabriqués au Canada.

Nous modifions aussi le tarif sur la cendre de soude en le réduisant de 5 p. 100, sous l'empire du tarif préférentiel anglais, et de

7½ p. 100 sous l'empire du tarif général, à ¼ de cent livre, tarif préférentiel anglais, et ¾ de cent par livre, tarif général.

Nous établissons, en outre, des droits spécifiques, au lieu de droits ad valorem, sur le plomb en saumon, le zinc du commerce et le cuivre en lingot. Sur certains dérivés de ces métaux, les droits seront augmentés.

Je passe maintenant à l'examen des instruments agricoles. J'ai déclaré que nous nous proposons de supprimer les droits de douane, imposés comme revenu de guerre. Mais, sans un arrangement qui nous a permis d'égaliser les tarifs de marchandises canadiens avec ceux dont jouissent les concurrents américains de nos industries qui manufacturent ces instruments, il n'aurait pas été possible de faire de réduction sur le barème du tarif ordinaire imposé à ces articles. Avec le tarif ordinaire, les taux des droits sur les produits manufacturés sont intimement liés aux droits sur les matières premières, le charbon, les machines et autre outillage utilisé dans leur manufacture et toute réduction, sauf à l'occasion d'une révision générale du tarif, quand on pourrait le refondre entièrement, amènerait nécessairement des conséquences très graves.

Désireux comme nous l'étions d'établir un tarif aussi bas que possible sur ces instruments de production agricole, si essentiels au Canada en ce moment, le problème que nous avions à résoudre était de savoir comment il nous serait possible de réduire les taux ordinaires du tarif.

La manufacture des instruments agricoles se fait presque entièrement dans l'est du Canada. En ce qui concerne leur grand marché de l'Ouest, les firmes et les compagnies canadiennes engagées dans cette industrie se sont trouvées dans une situation désavantageuse, en comparaison de leur concurrents américains, par suite de tarifs de marchandises plus élevés. Les taux qu'exigent les compagnies de chemins de fer canadiens pour des expéditions à partir de localités dans l'Est pour atteindre Winnipeg, Brandon, Saskatoon, Calgary, Edmonton et autres villes de l'Ouest, sont plus élevés que les tarifs de Chicago aux mêmes endroits. La cause était due au fait que les centres manufacturiers des provinces de l'Est sont séparés par de grandes distances des centres de consommation et de distribution dans l'Ouest. Le manufacturier américain d'instruments agricoles n'est pas seulement plus rapproché du consommateur américain et des points de distribution américains, mais il est aussi plus près

des points de distribution, dans l'ouest du Canada.

En vue de ces circonstances, il nous a paru que nous devions chercher une aide dans la réduction des droits de transport des marchandises, afin de nous permettre de réduire le tarif ordinaire sur ces instruments. Le projet n'était pas sans difficulté. En ce qui concerne les tarifs de chemins de fer, bien qu'ils aient été élevés récemment, ils ne sont certainement pas plus que suffisants pour donner un profit sur la valeur du matériel utilisé pour les transports. Vraiment, si l'on tient compte de l'argent placé dans ces entreprises, les revenus des chemins de fer, par suite de la très grande augmentation du coût de l'exploitation, peuvent être considérés comme bas. Par conséquent, il est impossible de s'attendre que la commission des chemins de fer ordonnera une réduction des taxes sur le transport des marchandises.

Il n'y a guère à songer, pour le moment, à réduire les droits exigés pour le transport des marchandises par voie ferrée. Nous avons eu, cependant, une conférence avec les compagnies de chemins de fer en vue de surmonter le plus possible les difficultés de distance et d'agir ainsi, sans nuire aux recettes et au crédit des chemins de fer. Actuellement, les chemins de fer, qui sont les plus grands consommateurs de charbon bitumineux, payent un droit de guerre de 7½ p. 100 sur la valeur du combustible importé. Comme ce droit est une addition à la taxe spécifique sur le charbon, il en résulte une lourde charge pour l'exploitation des chemins de fer, pour lesquels le prix du combustible a été notablement augmenté, par suite du seul accroissement du prix du charbon.

La proposition que nous avons faite aux compagnies de chemins de fer était que, si elles réduisaient leur tarif, à partir des centres de fabrication des instruments agricoles, Montréal et l'est des Grands lacs, aux villes des prairies, et les ramenaient aux taux exigés par les lignes américaines, qui ont un moindre parcours entre Chicago et les destinations similaires de l'Ouest, nous leur en tiendrions compte au point de supprimer la taxe de guerre de 7½ p. 100 sur le charbon bitumineux.

De prime abord, les compagnies de chemin de fer prétendirent que les lourdes obligations qu'elles ont, les mettaient dans l'impossibilité absolue de sacrifier une seule parcelle de leurs recettes, puisque de fait elles sont insuffisantes.

Mais la question n'en resta pas là. Le Gouvernement a fait d'autres représenta-

tions aux compagnies leur démontrant qu'il était absolument nécessaire dans l'intérêt national de rendre plus profitable l'industrie agricole dans l'Ouest et d'accroître le chiffre de la population des provinces du Nord-Ouest. Nous leur avons démontré que les compagnies de chemin de fer bénéficieraient de cet accroissement de population, puisque le volume du trafic augmenterait en conséquence, sans compter que les terres que détiennent les compagnies dans l'Ouest prendraient énormément de valeur par l'application d'une pareille politique. Cet argument a fortement influencé la compagnie du Pacifique-Canadien en particulier, qui plus que tout autre compagnie, a grandement intérêt à voir l'Ouest canadien se développer et prospérer.

Je suis heureux d'être en mesure d'annoncer que les compagnies de chemin de fer ont reconnu que l'intérêt national exigeait la mise en vigueur d'un programme de cette nature et elles ont consenti à diminuer leurs tarifs conformément aux désirs du Gouvernement. Les nouveaux tarifs pour le transport par wagon, poids minimum de 24,000 livres, des instruments aratoires des centres industriels de l'est du Canada, à l'ouest de Montréal et à l'est des Grands lacs, aux différents endroits dans les provinces du Nord-Ouest, seront les mêmes que si ces instruments étaient expédiés de Chicago. Les compagnies de chemin de fer ont fait des concessions appréciables en consentant à cette diminution de leurs tarifs de transport, comme on peut s'en rendre compte en consultant le tableau suivant des tarifs en vigueur actuellement:

Transport De A	Parcours en milles.	Prix du tarif.
Toronto-Winnipeg . . . . .	1,233	82½ cents.
Chicago-Winnipeg . . . . .	876	67½ "
Toronto-Brandon . . . . .	1,366	95 "
Chicago-Brandon . . . . .	931	80 "
Toronto-Portage-la-Prairie	1,288	87½ "
Chicago-Portage-la-Prairie	873	72½ "
Toronto-Régina . . . . .	1,590	\$1.12½
Chicago-Régina . . . . .	1,069	1.02½
Toronto-Yorkton . . . . .	1,512	1.06½
Chicago-Yorkton . . . . .	1,143	96½
Toronto-Moosejaw . . . . .	1,631	1.17½
Chicago-Moosejaw . . . . .	1,141	1.07½
Toronto-Saskatoon . . . . .	1,713	1.22½
Chicago-Saskatoon . . . . .	1,241	1.12½
Toronto-Swift-Current . . . . .	1,742	1.24
Chicago-Swift-Current . . . . .	1,222	1.14
Toronto-Medicine-Hat . . . . .	1,889	1.35
Chicago-Medicine-Hat . . . . .	1,369	1.25
Toronto-Lethbridge . . . . .	1,990	1.41½
Chicago-Lethbridge . . . . .	1,481	1.31½
Toronto-Calgary . . . . .	2,056	1.49
Chicago-Calgary . . . . .	1,536	1.37½

Les prix jusqu'à Edmonton sont les mêmes que ceux de Calgary de ces deux endroits.

Cette diminution des tarifs est d'autant plus appréciable que pour ne citer qu'un

exemple, le parcours sur les chemins de fer Canadiens des centres industriels à Régina, est de 1,590 milles, tandis que la distance n'est que de 1,069 milles des centres des Etats-Unis. Pour transporter des marchandises jusqu'à Medicine-Hat, les chemins de fer canadiens suivent un parcours de 520 milles plus considérable que les chemins de fer américains, et cependant les tarifs seront les mêmes.

Nous devons aussi nous rappeler que, bien que les tarifs soient plus élevés aux Etats-Unis qu'en Canada pour des distances équivalentes, comme le démontre le tableau que j'ai cité tout à l'heure, en dépit du plus fort volume et de la diversité du trafic, sans compter les frais de combustible qui sont moindres, les chemins de fer des Etats-Unis sont exploités à perte, à l'heure qu'il est, suivant les rapports de la commission d'administration des chemins de fer américains.

Les compagnies de chemins de fer du pays ont donc consenti à faire ces concessions, non pour s'attirer des faveurs ou des avantages en tant que voies ferrées, mais aux fins de permettre au Canada de faire face à une situation particulière et intéressant toutes les classes de notre population. Les compagnies déclarent que la décision qu'elles ont prise ne doit pas être regardée en aucune façon comme une mesure destinée à augmenter leurs profits et qu'il leur est absolument impossible de diminuer d'avantage leurs recettes en réduisant les tarifs de transport sur les autres articles de première nécessité.

En considération des arrangements que nous avons conclus avec les compagnies de chemin de fer relativement à la diminution des tarifs de transport, nous sommes en mesure de proposer une diminution des droits de douane sur les instruments aratoires ainsi qu'il suit:

M. ROBB: Le ministre a-t-il des renseignements pour établir la différence existante entre les nouveaux tarifs et ceux qui étaient en vigueur sur les chemins de fer du Canada antérieurement à 1912?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je n'ai pas de renseignements sous la main à ce sujet.

Si la Chambre adopte le projet que je soumetts à son appréciation, nous opérerons sous le régime du tarif douanier général en tenant compte de la diminution de 7½ p. 100 sur les droits de guerre que j'ai mentionnés tout à l'heure, une réduction totale de 27½ à 15 p. 100 sur les scarificateurs, les herses, les rateuses à cheval, les semoirs mécaniques, les distributeurs d'engrais, les sarclours, et parties complètes de ces ma-

chines, et de 27½ à 17½ p. 100 sur les char-rués et leurs parties complètes, les moulins à vent et leurs parties complètes, les machines locomobiles avec chaudières, manèges et machine locomobiles pour la ferme, les ameulonneurs et séparateurs de machines à battre, y compris les appareils nécessaires.

Les résolutions décréteront une diminution de droits de 32½ à 20 p. 100 sur les machines à charger le foin, extracteurs de pommes de terre, machines à hacher le fourrage, concasseurs de grain, faneuses, vans, rouleaux de ferme, pour les chemins ou les champs, tarières pour creuser des trous à poteaux, manches de faux et autres instruments aratoires; les fourgons de ferme seront sujets à la même diminution de droits.

Dans le cas du ciment, la taxe de guerre sera abolie et le droit du tarif général sera diminué à 10 p. 100 par cent livres, ce qui réduit de 2 cents le droit au tarif général actuel.

On estime que, par le fait de ces réductions, le revenu va perdre 17 millions de dollars. A cause de la réduction que l'on estime devoir se produire dans le volume de nos importations, due à une diminution du pouvoir d'achat pendant l'année courante, comme à un abaissement probable des prix, nous pouvons nous attendre que, en y comprenant la perte causée par les présentes réductions, nous supporterons une perte totale du revenu des Douanes pour le présent exercice d'au moins 25 millions. Pour compenser en partie cette perte et combler le déficit de 15 millions de dollars que cette perte va produire entre le revenu et les dépenses courantes, nous proposons un relèvement considérable du chiffre de la taxe sur les revenus.

L'hon. M. LEMIEUX: Par les changements que mentionnait le ministre tout à l'heure, est-ce que le décret rendu par le conseil, il y a deux ans, pour le blé, va devenir permanent? En d'autres termes, aurons-nous entre les Etats-Unis et le Canada un échange libre des blés?

L'hon. sir THOMAS WHITE: La franchise douanière existe pour le blé depuis ce décret. J'ai communiqué à la Chambre l'opinion du ministre de la Justice que la disposition a non moins un caractère de permanence que si elle était insérée dans une loi. Si mon honorable ami a eu des doutes, cependant, ces doutes seraient levés aujourd'hui que, par la résolution que nous allons présenter à la Chambre, il sera déclaré que le blé, la farine de blé et la se-

moule sont libres de droit en faveur des pays qui n'en imposent point sur ces articles exportés du Canada.

Je parlais de nos propositions relativement à la taxe sur les revenus. Nous nous proposons de faire payer à toutes les compagnies 10 p. 100 de leur revenu net à partir de deux mille dollars. Le taux actuel est de 6 p. 100. Il sera donné crédit aux actionnaires de la taxe à laquelle ils sont soumis à l'occasion des dividendes qu'ils ont reçus de compagnies sujettes à cette taxe. C'est le même principe appliqué à la présente taxe sur les revenus.

Dans le cas des particuliers, nous proposons que la taxe normale de 4 p. 100 soit prélevée sur tout revenu au-dessus de 1,000 dollars, mais ne dépassant pas 6,000., dans le cas de personnes non mariées et de veufs ou veuves sans enfants et sur tous les revenus excédant 2,000 dollars, mais ne dépassant pas 6,000 dans le cas de toute autre personne.

Nous proposons une taxe normale de 8 p. 100 sur tous les revenus qui excèdent 6,000 dollars.

Nous proposons de faire commencer la surtaxe à 5,000 dollars, au lieu de \$6,000 comme aujourd'hui, et de l'accroître progressivement, pour l'appliquer d'abord aux revenus de 5 à 6,000 dollars et ensuite à tout revenu de 2,000 dollars depuis 6,000 jusqu'à 100,000.

Sur les revenus qui dépassent 100,000 dollars seront prélevées des taxes sensiblement accrues.

Le tableau qui suit, présente en détail ce que nous proposons.

Outre les taux réguliers que j'ai mentionnés comme payables sur les revenus qui excèdent 1,000 dollars dans le cas de célibataires et de veufs ou veuves sans enfants et de 2,000 dollars dans le cas de toute autre personne, une surtaxe devra être acquittée comme il suit :

- 1 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$5,000 et \$6,000 inclusivement.
- 2 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$6,000 et \$8,000 inclusivement.
- 3 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$8,000 et \$10,000 inclusivement.
- 4 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$10,000 et \$12,000 inclusivement.
- 5 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$12,000 et \$14,000 inclusivement.
- 6 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$14,000 et \$16,000 inclusivement.
- 7 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$16,000 et \$18,000 inclusivement.
- 8 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$18,000 et \$20,000 inclusivement.

9 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$20,000 et \$22,000 inclusivement.

10 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$22,000 et \$24,000 inclusivement.

11 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$24,000 et \$26,000 inclusivement.

12 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$26,000 et \$28,000 inclusivement.

13 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$28,000 et \$30,000 inclusivement.

14 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$30,000 et \$32,000 inclusivement.

15 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$32,000 et \$34,000 inclusivement.

16 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$34,000 et \$36,000 inclusivement.

17 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$36,000 et \$38,000 inclusivement.

18 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$38,000 et \$40,000 inclusivement.

19 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$40,000 et \$42,000 inclusivement.

20 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$42,000 et \$44,000 inclusivement.

21 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$44,000 et \$46,000 inclusivement.

22 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$46,000 et \$48,000 inclusivement.

23 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$48,000 et \$50,000 inclusivement.

24 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$50,000 et \$52,000 inclusivement.

25 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$52,000 et \$54,000 inclusivement.

26 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$54,000 et \$56,000 inclusivement.

27 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$56,000 et \$58,000 inclusivement.

28 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$58,000 et \$60,000 inclusivement.

29 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$60,000 et \$62,000 inclusivement.

30 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$62,000 et \$64,000 inclusivement.

31 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$64,000 et \$66,000 inclusivement.

32 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$66,000 et \$68,000 inclusivement.

33 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$68,000 et \$70,000 inclusivement.

34 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$70,000 et \$72,000 inclusivement.

35 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$72,000 et \$74,000 inclusivement.

36 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$74,000 et \$76,000 inclusivement.

37 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$76,000 et \$78,000 inclusivement.

38 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$78,000 et \$80,000 inclusivement.

39 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$80,000 et \$82,000 inclusivement.

40 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$82,000 et \$84,000 inclusivement.

41 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$84,000 et \$86,000 inclusivement.

42 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$86,000 et \$88,000 inclusivement.

43 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$88,000 et \$90,000 inclusivement.

44 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$90,000 et \$92,000 inclusivement.

45 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$92,000 et \$94,000 inclusivement.

46 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$94,000 et \$96,000 inclusivement.

47 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$96,000 et \$98,000 inclusivement.

48 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$98,000 et \$100,000 inclusivement.

52 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$100,000 et \$150,000 inclusivement.

56 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$150,000 et \$200,000 inclusivement.

60 p. 100 du montant excédant le revenu net, entre \$200,000 et \$300,000 inclusivement.

63 pour 100 du montant par lequel le revenu excède \$300,000, mais n'excède pas \$500,000.

64 pour 100 du montant par lequel le revenu excède \$500,000, mais n'excède pas \$1,000,000.

65 pour 100 du montant par lequel le revenu excède \$1,000,000.

Le tableau suivant établit une comparaison entre l'impôt actuel et l'impôt projeté sur les revenus de \$3,000 à \$1,000,000, et plus, des gens mariés, des veufs et des veuves ayant des enfants à entretenir:

Comparaison des taux.

Revenu.	Taux actuel.	Taux projeté.
\$ 3,000	\$ 20	\$ 40
4,000	60	80
5,000	100	120
6,000	140	170
8,000	266	370
10,000	392	590
12,000	590	830
14,000	788	1,090
16,000	986	1,370
18,000	1,184	1,670
20,000	1,382	1,990
22,000	1,646	2,330
24,000	1,910	2,690
26,000	2,174	3,070
28,000	2,438	3,470
30,000	2,702	3,890
32,000	3,010	4,330
34,000	3,318	4,790
36,000	3,626	5,270
38,000	3,934	5,770
40,000	4,242	6,290
42,000	4,550	6,830
44,000	4,858	7,390
46,000	5,166	7,970
48,000	5,474	8,570
50,000	5,782	9,190
52,000	6,200	9,830
54,000	6,618	10,490

## Comparaison des taux.

Revenu.	Taux actuel.	Taux projeté.
56,000	7,036	11,170
58,000	7,454	11,870
60,000	7,872	12,590
62,000	8,290	13,330
64,000	8,708	14,090
66,000	9,126	14,870
68,000	9,544	15,670
70,000	9,962	16,490
72,000	10,380	17,330
74,000	10,798	18,190
76,000	11,217	19,070
78,000	11,799	19,970
80,000	12,327	20,890
82,000	12,855	21,830
84,000	13,383	22,790
86,000	13,911	23,770
88,000	14,439	24,770
90,000	14,967	25,790
92,000	15,495	26,830
94,000	16,023	27,890
96,000	16,551	28,970
98,000	17,079	30,070
100,000	17,607	31,190
150,000	34,282	61,190
200,000	50,957	93,190
300,000	96,857	161,190
500,000	195,407	303,190
1,000,000	499,157	663,190

Je soumettrai plusieurs modifications dont l'application de la loi de l'impôt sur le revenu a démontré l'opportunité. La question du double impôt a causé bien des ennuis. Vu le temps qu'il faudra pour conclure des arrangements internationaux à ce sujet, nous avons cru bon de prendre les devants et de permettre, sous le régime de notre loi d'impôt sur le revenu, à une personne qui habite le Canada de défalquer du montant qu'elle a à verser la somme qu'elle paie dans une autre partie de l'empire britannique sur la part de son revenu qu'elle y retire.

Nous décréterons aussi une déduction semblable relativement au revenu retiré dans un pays étranger qui permettra la même déduction eu égard au revenu provenant du Canada.

Vu que l'année courante est une année de guerre en ce qui concerne la dépense publique, et vu qu'il est fort à désirer que nous maintenions le chiffre de notre revenu, autant que faire se peut, la loi de la taxe de guerre sur les profits d'affaires sera rétablie pour la présente année civile, afin qu'elle puisse s'appliquer aux exercices qui prendront fin le 31 décembre 1919, ou avant. Voici les taux que la loi de la taxe de guerre sur les profits d'affaires a établis, et que nous maintenons;

Pour toute affaire ayant un capital d'au moins \$25,000 et d'au plus \$50,000, les profits excédant 10 pour 100 seront taxés—taux de la taxe, 25 pour 100 du surplus.

Pour les affaires ayant un capital de \$50,000 ou plus, l'exemption en faveur des

[L'hon. sir Thomas White.]

compagnies constituées en corporation sera de 7 pour 100; pour les autres, de 10 pour 100. Les profits excédant le chiffre de l'exemption, mais n'excédant pas 15 pour 100, seront frappés d'une taxe de 25 pour 100; les profits de 15 pour 100 à 2) pour 100 inclusivement, d'une taxe de 5) pour 100; les profits de plus de 20 pour 100, d'une taxe de 75 pour 100.

Au sujet de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les profits d'affaires, je crois devoir rappeler à la députation certaines choses dont il faut tenir compte pour le bien général de la nation. Le Canada est un pays qui demande des immigrants pour la colonisation, ainsi que des capitaux et des hommes industriels pour assurer ses progrès. Nous devons prendre garde que notre impôt sur le revenu et notre taxe sur les profits ne soient pas de nature à éloigner les uns et les autres. Dans certaines provinces du Canada, il existe, à l'heure qu'il est trois catégories d'impôt sur le revenu—l'impôt municipal, l'impôt provincial et l'impôt fédéral. Il s'ensuit que dans ces provinces, les particuliers et l'industrie supportent de très lourds impôts. A moins qu'elle ne soit supprimée dès que prendra fin la situation créée par la guerre, notre taxe sur les profits d'affaires aura infailliblement une influence néfaste sur les placements à faire dans nos entreprises commerciales.

A l'heure actuelle, il s'accuse dans le monde entier une tendance à assujétir les bénéficiaires à de lourds impôts. Appliquée avec modération, cette politique ne prête pas à la critique; mais du moment qu'on la pousse à l'extrême, elle ne peut qu'aller à l'encontre de son propre objet et aboutir à des résultats préjudiciables tant au capital et au travail qu'à la nation en général.

## Révision du tarif.

Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai fait part à la Chambre des dispositions d'ordre financier que nous devons prendre à cette heure, le moment me paraît bien choisi pour faire une déclaration sur l'important sujet de la révision générale du tarif. La règle qu'il convient de suivre à cet égard, règle dont ne se sont jamais écartés les gouvernements qui se sont succédé au Canada, c'est que tous les huit ou dix ans il y ait révision mûrement réfléchie de chacun des articles du tarif.

L'intérêt de la nation exige qu'une telle révision générale ait lieu de temps en temps afin d'adopter le tarif à la situation nouvelle créée par le cours des choses. Il est